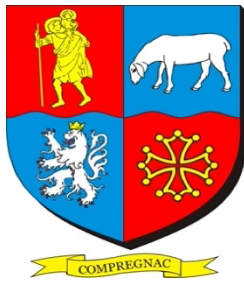


Commune de l'Aveyron



Mairie de COMPREGNAC

## COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 SEPTEMBRE 2021 à 20H

**Présents :** Mme DEROUET Florianne, Mme GIRARD Anne, Mr JALBERT Bruno, Mr JULIEN Olivier, Mr LAMBRECHT Mathieu, Mr LEPETIT Patrick, Mme MORENO Véronique, Mme PEREZ-VERNHETTES Muriel, Mr TREILLET Alexis.

**Absents excusés :** Mme ALVES Mélanie, Mr LAFON Duncan

**Secrétaire de séance :** Mme PEREZ Muriel, adopté à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR :

1. Délibération d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
2. Délibération concernant l'extinction de l'éclairage public
3. Délibération RPQS 2020
4. Délibération ligne de trésorerie 80 000€
5. Motion concernant la passerelle du Tarn à Peyre
6. Convention avec la SPA
7. Arrêté délégation signature premier adjoint
8. Questions et informations diverses

## **Signatures au registre des délibérations.**

### **1. Délibération d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

Le budget 2020 ayant été rejeté en mai 2021 jusqu'en juillet 2021, les comptes étaient décalés.

Nouvel exercice 78 000€. Budget validé par la région et Mme la préfète.

**La délibération est prise et adoptée à l'unanimité.**

### **2. Délibération concernant l'extinction de l'éclairage public**

Projet d'économie d'énergie sur l'éclairage public sur la commune de Comprégnac.

Détails du projet avec comme support le dossier de présentation du Parc Naturel Régional des Grands Causses.

En 2015, 12 000 communes pratiquent l'extinction en France (chiffre en augmentation constante).

L'éclairage public de la commune de Comprégnac c'est : 110 points lumineux, environ 40 000KWh/an et 6000€/an en 2020.

#### **Cout du projet :**

- ✓ 2650€ d'investissement pour la commune, avec un temps de retour sur investissement inférieur à 1 an.

#### **Objectifs du projet :**

- ✓ Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Limitation de l'impact sur l'environnement (impact sur la flore et la faune)
- ✓ Economie financière - 60% de consommation d'énergie /-44% sur la facture d'électricité
- ✓ Se servir des économies liées à l'extinction de l'éclairage public pour financer les travaux de rénovation LED sur la commune.

A la suite de ces explications, Mr Alexis TREILLET bien que conscient des bienfaits de ce projet sur l'environnement et les économies d'énergie, reste tout de même mitigé et exprime son ressenti par rapport à la dangerosité de traverser des villages sans lumière la nuit (manque de visibilité, piétons...).

**La délibération est prise : 10 votes pour, 1 contre**

### **3. Délibération RPQS 2020**

Présentation par Anne Girard du rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau Potable.

Le RPQS sur l'assainissement n'a pas encore été saisi.

Ce rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public (document public), la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et, à compter de 2009, l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs.

Il permet de prétendre aux subventions proposées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'eau potable sur la commune en 2020 c'est :

A Peyre : 3 captages d'eau de source (ravin de Balats) + 2 forages de secours.

A Comprégnac : 1 puits permettant de capter la nappe alluviale du Tarn + 1 forage de secours hors service.

A Thérondeles, un réseau alimenté par la commune de Castelnau Pegayrols.

Une source propre d'alimentation aux Douzes

234 habitants pour 150 abonnés

Une qualité d'eau conforme malgré l'augmentation de la concentration en nitrate et en baryum à Peyre.

Un volume d'eau distribué d'environ 16 000 m<sup>3</sup>

Un rendement de distribution de 75% (eau produite / eau consommée) : ce qui correspond à environ 4000 m<sup>3</sup> de perte dans l'année (indice des pertes de 1.3 m<sup>3</sup>/jour/km) → le rendement est correct d'après les indicateurs.

Une consommation moyenne par abonné dans l'année de 77 m<sup>3</sup>.

Un réseau de 8.67 km.

Un prix de 2.38 € TTC/m<sup>3</sup> (moyenne dans le bassin Adour-Garonne = 4.19).

**La délibération est prise et adoptée à l'unanimité.**

### **4. Délibération ligne de trésorerie 80 000€ ; prêt pour la calade du Tarn.**

**La délibération est prise et adoptée à l'unanimité.**

## **5. Motion concernant la passerelle du Tarn à Peyre**

### **Origine du premier projet dans l'histoire de la commune : 1904**

Mr le maire et le conseil municipal réaffirme :

-son attachement pour la création de cette passerelle pour permettre de développer les modes de « transport doux » (en faveur du tourisme vert) en apportant une offre d'itinéraires supplémentaires à la pratique du vélo tout en développant le tourisme déjà bien actif dans notre village classé parmi l'un des Plus Beaux Villages de France et Site Remarquable de France et d'Europe et qui accueille 45000 Visiteurs/an.

- Son souhait que la Communauté de Communes Millau Grands Causses inscrive la passerelle « Saint-Georges-de-Luzençon / Peyre » comme chantier prioritaire lors de son mandat.

- Sa volonté de désenclavement de cette partie « oubliée » , aucun passage dans la vallée en aval de Millau entre le pont Garlenc et Saint Rome de Tarn (23 km).

- Appelle les élus de la communauté de communes de Millau Grands Causses à prendre leurs responsabilités concernant l'aboutissement de ce projet déjà validé.

**Délibération : 9 votes pour,1 contre,1 abstention**

## **6. Convention avec la SPA**

La divagation animale pose, outre des problèmes de protection animale (animaux accidentés), de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...) voire socio-économiques (problématique des attaques de troupeaux par des chiens divagants dans les départements ruraux). La gestion de ces animaux par le Maire est une obligation légale. Actuellement, environ 60% des communes françaises disposeraient d'un service de fourrière pour l'accueil des chiens et chats. Il est aussi possible pour la mairie de déléguer auprès d'une structure privée, ou d'une structure associative (SPA) à travers une convention.

**Le conseil municipal souhaiterait prendre plus de temps pour la réflexion et voir plus en détail la réglementation en vigueur : il repousse la délibération pour le prochain conseil.**

## **7. Arrêté délégation signature premier adjoint**

Arrêté qui donne la signature au premier adjoint

## **8. Questions et informations diverses**

### **Réunion publique le jeudi 23 septembre sous la Baume de Peyre à 18h30, pour évoquer le stationnement dans le village en période estivale.**

Mr le Maire reprend les détails de l'organisation de cette réunion programmée et organisée par la commission communication. Le pass sanitaire étant obligatoire, les habitants qui souhaitent participer à cette réunion devront présenter soit un passeport vaccinal valide, soit un test PCR négatif de moins de 72 heures. L'obligation du pass sanitaire ne fait pas l'unanimité au sein du conseil, mais Mr le maire rappelle qu'il doit faire appliquer la loi et qu'aucune exception ne pourra être faite.

Mme DEROUET attire l'attention sur la stigmatisation des personnes non vaccinées en les assimilant aux porteurs de l'étoile jaune. Mr le Maire rappelle fermement les règles et ne peut accepter de tels propos. Il invite Mme DEROUET à ne jamais réitérer ces propos en conseil municipal sous peine d'être exclue sur le champ de la séance. À la suite de ce recadrage ferme et sans appel, Mme DEROUET quitte le conseil municipal suivi de près par Mr LEPETIT.

#### **Recrutement :**

Gilbert MIALET étant arrivé à l'âge de la retraite, une commission de recrutement s'est réunie pour faire passer les entretiens d'embauche et lui trouver son successeur. C'est Mr Savoye Cédric qui a été retenu. Son contrat commencera fin octobre, début novembre.

#### **Construction Mme COLET :**

Mme COLET, n'acceptant pas la décision de la Mairie et de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses qui ont refusé sa demande de travaux concernant son abri, a saisi le tribunal administratif de Toulouse et par le biais de son avocat qui demande 4000€ à la commune.

#### **Dépôt demande de travaux Mme SENRA :**

Mme SENRA Corinne a déposé un DP pour un abri de jardin et s'est déclarée comme agricultrice. La Mairie lui a précisé que sur cette parcelle aucune construction n'est possible.

#### **Infiltration local Marie / maison Mme AUSSEL :**

Mr le Maire, à la demande de Mme AUSSEL, est venu constater l'état d'étanchéité du local communal jouxtant la maison de Mme AUSSEL. Des devis ont été réalisés

#### **Chemin Humbert**

La mairie de Castelnau a envoyé un devis plus intéressant que le nôtre, donc pour le chemin devant chez Mr Humbert, 2896€ ttc, prise en charge de 50% par la commune de Castelnau et 50% par la commune de Comprégnac.

#### **Appartement social :**

Aveyron ingénierie réalise une étude pour connaître notre niveau d'aide auquel la mairie aurait droit pour pouvoir isoler au mieux l'appartement communal.

La séance est levée à 22h57.